



16ème législature

Question N° : 16379	De M. Cyrille Isaac-Sibille (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Appel à la préservation d'une émission de santé publique	Analyse > Appel à la préservation d'une émission de santé publique.
Question publiée au JO le : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Cyrille Isaac-Sibille interroge Mme la ministre de la culture sur l'arrêt de la diffusion de l'émission « Le Magazine de la santé », retransmise quotidiennement sur la chaîne de télévision *France 5*. Cette émission, consacrée à la vulgarisation scientifique et médicale, est largement reconnue par les professionnels de santé en raison de la qualité de son contenu. Avec une audience moyenne de 450 000 téléspectateurs, elle a su remplir un rôle majeur en matière de prévention en santé et de promotion des bons comportements de santé. Durant la crise sanitaire de 2019, elle est demeurée fidèle à sa mission éducative et informative et a atteint près d'un million de téléspectateurs. « Le Magazine de la santé » participe sans commune mesure à la promotion de la prévention en santé ; pourtant, son futur est aujourd'hui incertain. Cela est paradoxal, dans un contexte où l'ensemble des acteurs s'accorde sur le besoin d'accroître les actions de prévention en santé et d'aller vers les Français les plus éloignés de leur santé. En effet, le système de santé se trouve confronté à des défis majeurs et peine à absorber un nombre toujours plus important de patients atteints de pathologies évitables. La prévention est d'autant plus primordiale qu'elle constitue un combat pour l'égalité des chances ainsi qu'un facteur d'inclusion et de citoyenneté : treize ans d'espérance de vie séparent les plus aisés des plus défavorisés. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'agir pour le maintien du « Magazine de la santé ».